

Règlement et politique de confidentialité

RÈGLEMENT DU HACKATHON

1. OBJET ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les règles et les modalités de participation au hackathon (ci-après le « Hackathon ») proposé par CAPGEMINI CONSULTING (« CAPGEMINI CONSULTING »).

Le présent Hackathon est organisé avec l'aide de partenaires, dont la liste est disponible sur le Site et pourra être mise à jour régulièrement par CAPGEMINI CONSULTING. CodaLab (« CodaLab »), l'Environemental Data Science Innovation & Inclusion Lab (l'« ESIIIL ») et Climate Informatics sont notamment partenaires du Hackathon. En s'inscrivant au Hackathon, le Participant doit également accepter les conditions d'utilisation de la plateforme CodaLab.

Le simple fait de participer au Hackathon implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement et de la Charte de confidentialité de CAPGEMINI CONSULTING.

2. SOCIETE ORGANISATRICE

Le Hackathon est organisé par la société Capgemini Consulting, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro n° 479 766 800, dont le siège social est situé 145-151 Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Hackathon est ouvert à toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique (ci-après un « Participant »). Sont exclus du Hackathon et ne peuvent y participer :

- les mandataires sociaux et employés de CAPGEMINI CONSULTING
- les mandataires sociaux et employés des partenaires de CAPGEMINI CONSULTING ou de toute autre société collaborant à l'organisation du Hackathon,
- les membres des familles des personnes ci-dessus.

La participation au Hackathon est gratuite.

Chaque Participant devra se constituer au sein d'une équipe de Participant(s) (les « Equipes ») via le Site, composée d'un à cinq Participants au maximum. Un Participant ne peut faire partie que d'une seule Equipe pendant toute la durée du Hackathon.

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même adresse mail) durant toute la période du Hackathon est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer au Hackathon, ou de faire partie de plusieurs Equipes, avec plusieurs adresses email ainsi que de participer au Hackathon à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

4.DATES ET DUREE DU HACKATHON

Les dates et la durée exactes du Hackathon sont précisées sur le Site.

5. OBJET ET DESCRIPTION DU HACKATHON

Aux termes du Hackathon, le Participant doit réaliser des développements informatiques et/ou tout autre livrable de quelque nature que ce soit (les « Développements ») afin de résoudre un problème ayant trait à la prédiction d'inondations sur la base d'analyse de données dont il a accès sur le Site. La description détaillée du problème est accessible sur le Site.

6. CLASSEMENT

Deux phases de sélection auront lieu au cours du Hackathon, sur une durée totale de 15 semaines :

**** Phase n° 1**** : Sur une durée de 2 à 3 mois, sur la base des Développements, le processus de sélection des finalistes est réalisé par un leaderboard (le « Leaderboard ») affiché sur le Site faisant état du classement automatique et en temps réel des Participants en fonction de critères de performance préalablement indiqués sur le Site.

A l'issue de cette Phase n°1 (dont la date est indiquée sur le Site), un nombre limité de finalistes seront sélectionnés par leur classement au leaderboard pour participer à la seconde phase de sélection (les « Equipes Finalistes ») ;

Une semaine de pause pour les participants aura lieu entre les 2 phases, afin d'assurer l'analyse et la communication des résultats.

Phase n° 2 : Sur une durée de 1 à 2 mois suivant la fin de la Phase n°1.

Un classement final des trois meilleurs Équipes Finalistes sera établi à l'issue de l'évaluation des soumissions des Équipes Finalistes et d'une soutenance devant le jury du hackathon (la « Soutenance »).

Les modalités de la Soutenance seront préalablement communiquées aux Équipes Finalistes par CAPGEMINI CONSULTING par tout moyen utile. Les Équipes Finalistes gagnantes (les « Équipes Gagnantes ») seront les 3 premières Équipes Finalistes sélectionnées à la fin de la Phase n°2 du Hackathon tel qu'indiqué sur le Site et tel que sélectionné, à l'issue de la Soutenance, par un jury composé d'experts Métiers, académiques & scientifiques, et notamment sur la base des critères suivants relatifs aux Développements :

- Robustesse,
- Explicabilité,
- Frugalité

Les Equipes Gagnantes obtiendront chacune un prix, en fonction de leur classement, à hauteur de :

- 3 000 euros TTC pour la première Équipe Gagnante
- 1500 euros TTC pour la deuxième Équipe Gagnante
- 500 euros TTC pour la troisième Équipe Gagnante

(ci-après le « Prix »).

Les critères de sélection relèvent du seul choix et de la seule responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING. Les Participants ne peuvent pas les contester.

Les Participants appartenant aux Équipes Gagnantes (ci-après les « Participants Gagnants ») seront contactés par CAPGEMINI CONSULTING par le biais d'un email. La responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING ne peut pas être engagée du fait de la non-communication de ces informations par le Participant Gagnant de la communication d'informations erronées.

Le Prix est attribué à une Équipe Gagnante et chaque Participant Gagnant recevra ce Prix divisé de manière égale par le nombre de Participants Gagnants au sein de son Équipe Gagnante.

7. REMISE DES PRIX

La responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING ne saurait être encourue si un Participant Gagnant ne prend pas connaissance des résultats du Hackathon sur sa

messagerie personnelle accessible via le Site (i) à cause des problèmes techniques indépendants de la volonté de CAPGEMINI CONSULTING ou (ii) si le Participant Gagnant ne consulte pas sa messagerie.

Une fois contactés, le Participant Gagnant devra se présenter à la Soutenance, selon les modalités communiquées par CAPGEMINI CONSULTING, obligatoirement munis d'une pièce d'identité.

Si le Participant Gagnant ne se présente pas à la Soutenance, il perd le bénéfice du Prix, sans que la responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING ne puisse être engagée et sans indemnité ou compensation financière aucune.

Les Prix seront remis au Participant Gagnant selon les modalités préalablement indiquées par CAPGEMINI CONSULTING lors de la Soutenance.

Si un Participant Gagnant refuse le Prix, ledit Participant Gagnant perd le bénéfice de celui-ci.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

CAPGEMINI CONSULTING se dégage de toutes responsabilités en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des Participants, saisie incorrecte des données).

La participation au Hackathon implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques, des limites et des risques des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion ou transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, sans que la responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING ne puisse être engagée de ce fait. CAPGEMINI CONSULTING ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillances techniques ou humaines des opérateurs de télécommunication, ni en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, ni en cas de panne technique temporaire ou durable.

Capgemini Consulting ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque Participant Gagnant, ou des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au Hackathon.

9. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le Participant reconnaît et accepte expressément que les Développements soient partagés en opensource lors du Hackathon. En particulier, lors de la Phase n°2, les Développements sont notamment partagés et accessibles par CAPGEMINI CONSULTING, CLIMATE INFORMATICS et l'ESIIL.

En participant au Hackathon, le Participant Gagnant s'engage irrévocablement à concéder à CAPGEMINI CONSULTING, une licence sur les droits patrimoniaux d'auteur afférents aux Développements qu'il sera amené à créer et développer dans le cadre du Hackathon s'il devenait Participant Gagnant, en signant une licence de droits non-exclusive communiquée par CAPGEMINI CONSULTING. Le Participant Gagnant reconnaît qu'il ne pourra pas percevoir le Prix en l'absence de signature d'une telle licence.

Cette licence est consentie au profit de CAPGEMINI CONSULTING sans restriction ni réserve, à titre non-exclusif et définitif. Elle est consentie pour la durée légale de protection du droit d'auteur, pour le monde entier et pour toutes formes d'exploitation connues ou inconnues à ce jour, prévisibles ou imprévisibles. En particulier, le Participant Gagnant reconnaît que CAPGEMINI CONSULTING pourra notamment publier des travaux scientifiques de toute nature sur la base des Développements.

Le Participant déclare et garantit :

- être l'auteur des Développements et tout autre résultat communiqué dans le cadre du Hackathon et par conséquent titulaire exclusif des droits d'auteur y afférents ;
- s'il n'est pas titulaire desdits droits, avoir obtenu les autorisations nécessaires si des tiers ont réalisé une partie des Développements ou possèdent des droits sur ceux-ci.

Le Participant garantit CAPGEMINI CONSULTING contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que CAPGEMINI CONSULTING pourrait subir du fait de la violation, par le Participant de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes du Règlement.

Par conséquent, le Participant s'engage à indemniser CAPGEMINI CONSULTING de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

Plus généralement, la participation au Hackathon implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du Règlement.

Le Participant est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec le Prix reçu. La responsabilité de CAPGEMINI CONSULTING ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

10. RESPECT DU REGLEMENT – MANIPULATION INTERDITE

La participation au Hackathon implique le respect absolu du Règlement.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Hackathon et du présent Règlement.

Ainsi :

- Le Participant n'a pas le droit d'utiliser un quelconque programme, mécanisme ou logiciel qui pourrait interférer avec les fonctions et/ou le déroulement du Hackathon.
- Le Participant n'a pas le droit d'effectuer une quelconque action qui causerait un ralentissement excessif des capacités techniques du Site ou de la plateforme DATA CodaLab.
- Le Participant n'a pas le droit de bloquer, modifier ou reformuler le contenu du Hackathon.

CAPGEMINI CONSULTING se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

CAPGEMINI CONSULTING se réserve également le droit de supprimer sans préavis le compte de tout Participant qui commettrait une fraude, altérerait le fonctionnement du Hackathon ou qui en violerait le règlement, ainsi que d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Tout Participant commettant de tels agissements se verra en outre privé du Prix qu'il aura éventuellement pu gagner.

11. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE ET DU NOM DU PARTICIPANT

Dans le cadre des opérations promotionnelles que CAPGEMINI CONSULTING sera susceptible de mettre en œuvre pour assurer la promotion du Hackathon et notamment lors de la Soutenance, le Participant Gagnant autorise CAPGEMINI CONSULTING à fixer, reproduire, diffuser, et communiquer au public, par extrait ou en intégralité, les attributs de sa personnalité, à savoir son image, nom, et/ou, le cas échéant, sa voix (la/les « Captation(s) »).

Cette autorisation est donnée tant pour une exploitation commerciale que non commerciale, sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, et notamment :

- sur tous supports notamment imprimés, électroniques, numériques, informatiques, multimédias, de quelque nature qu'ils soient et par tous procédés matériels ou immatériels, existants ou à venir;
- à travers tous médias, tous réseaux et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, l'exposition physique, les réseaux de communications électroniques en particulier internet (fixe ou mobile), la télédiffusion par tous modes (ondes hertziennes au sol, câble, satellite, TNT, ADSL, etc.) ou l'affichage.

Cette autorisation emporte l'autorisation d'utiliser les noms, voix et images du Participant Gagnant pour les utilisations promotionnelles et publicitaires de CAPGEMINI CONSULTING et leur exploitation. Elle est consentie pour le monde entier, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans à compter de la réalisation de chaque Captation.

Lorsque l'autorisation d'utilisation prend fin, quelle qu'en soit la cause, le Participant Gagnant s'engage à laisser à CAPGEMINI CONSULTING un délai de 2 mois à compter de la résiliation de l'autorisation de droit à l'image pour retirer les Captations.

Par exception à ce qui précède, le Participant Gagnant reconnaît et accepte qu'il peut être difficile de retirer les Captations des canaux de médias sociaux et des sites internet de partage de CAPGEMINI CONSULTING (tels que Facebook, Instagram, YouTube, etc.), et accepte que ces Captations puissent rester sur les canaux de médias sociaux et les sites internet de partage tels qu'ils ont été publiés à l'origine, à condition qu'au terme de l'autorisation, CAPGEMINI CONSULTING ne publie pas à nouveau ou n'autorise pas d'autres personnes à publier à nouveau ces Captations.

La décision d'exploiter ou non les Captations est laissée à la discrétion de CAPGEMINI CONSULTING, cette dernière ne prenant aucun engagement d'exploitation.

Le Participant considère être entièrement rempli de ses droits et reconnaît ne pouvoir prétendre à aucune rémunération de quelque nature qu'elle soit pour la réalisation des Captations et l'exploitation des droits visés aux présentes, la présente autorisation étant concédée à titre gratuit.

Le Participant garantit ne pas être lié par un autre engagement auquel les présentes porteraient atteinte.

Dans le cas de Captations fournies par le Participant mais qui feraient apparaître une personne tierce, le Participant s'engage à obtenir de cette personne une autorisation de son image et/ou de son nom dans les conditions ci-dessus, qu'il s'engage ensuite à concéder à CAPGEMINI CONSULTING.

12. DONNEES PERSONNELLES

CAPGEMINI CONSULTING pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont le Participant est expressément invité à prendre connaissance.

13. EXCLUSION DU HACKATHON ET RESPONSABILITE DE CAPGEMINI CONSULTING

- CAPGEMINI CONSULTING a le droit d'éliminer du Hackathon ou de ne pas prendre en compte la participation de tout Participant qui ne respecterait pas les dispositions du Règlement.
- CAPGEMINI CONSULTING ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu au Participant à l'occasion de la participation au Hackathon
- CAPGEMINI CONSULTING ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation réalisée du Prix par le Participant ou de sa finalité.
- CAPGEMINI CONSULTING ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le Hackathon, à l'écourter, à la suspendre, à le proroger ou à en modifier les conditions.
- CAPGEMINI CONSULTING pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Hackathon s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de Prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Le Règlement est régi par la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Règlement, CAPGEMINI CONSULTING cherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis aux tribunaux compétents.

14. LANGUE

Les versions du Règlement autre que la version française ne constituent que des documents fournis à titre d'information, seule la version en langue française fait foi.